

— 1872 —

— 1882 —

RÉSUMÉ
DE
L'OEUVRE PHILANTHROPIQUE
DE FEU
PIERRE-LOUIS TOURASSE

Prévoyance !



Association !

I. — BUT ET MÉTHODE

- Pour combattre efficacement la misère, assez parlé..... il faut agir !
- Substituer peu à peu les institutions de prévoyance aux œuvres de charité.
- Améliorer le sort *du plus grand nombre* par le développement de l'instruction et de l'éducation populaires et notamment par l'enseignement *pratique* de la prévoyance.
- Sans négliger d'agir sur les hommes faits, s'adresser principalement aux enfants et à leurs maîtres.
- Propager la mutualité, l'assurance, l'association, par l'action surtout.

II. — RÉALISATION DANS LE DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

1° *Action sur les enfants.*

- Subvention de 60,000 fr. pour faciliter la création de 600 caisses d'épargne scolaires, fournir les registres et encourager par des primes les élèves épargnants.
- 25,000 volumes donnés aux bibliothèques scolaires pour récompenser les élèves épargnants.
- Don de 2,000 livrets de Caisse de retraites pour la vieillesse, comme prix d'excellence et de fréquentation scolaire, dans les écoles ayant caisse d'épargne.
- 1,800 prix de dessin aux écoles, afin de favoriser cet enseignement, alors facultatif.
- 20,000 fr. de subventions offertes aux fondateurs de musées scolaires.
- Méthode simplifiée de lecture, à l'effet de faire gagner du temps pour d'autres études.
- Subventions pour la propagation des Caisses des écoles.

2° *Action sur les maîtres.*

- Concours annuels entre instituteurs, sur des questions d'améliorations scolaires.
- Création de 36 bibliothèques pédagogiques cantonales, reliées à 5 bibliothèques d'arrondissement.
- Distribution de milliers de livres et brochures sur l'hygiène scolaire et l'enseignement civique.
- Tous les instituteurs de France (40,000) abonnés, pendant un an, à la *Gazette du village* (propagande agricole et républicaine).

NOTA. — Les personnes qui désireraient des renseignements sur une ou plusieurs de ces œuvres, n'ont qu'à s'adresser à M. PICHE, 8, rue Montpensier à Pau, qui leur adressera *franco* les brochures dont il dispose encore.

3° Action sur les adultes.

- 10,000 fr. de primes aux adultes de Pau prenant un livret de caisse d'épargne.
- Fondation de 36 bibliothèques cantonales d'adultes.
- Fondation ou amélioration de nombreuses sociétés de secours mutuels.
- Invention d'un nouveau type de sociétés d'assurance mutuelle en cas de maladie, intermédiaires des quatre assurances de l'Etat : *Caisse d'épargne*. — *Caisse d'assurance en cas d'accident*. — *Caisse de retraites pour la vieillesse*. — *Caisse d'assurance en cas de décès*.
- 150,000 fr. dépensés, au 16 Mai, pour répandre les idées républicaines modérées et contribuer à leur triomphe.

III. — VOIES ET MOYENS D'EXÉCUTION

- Installation d'un bureau avec employés.
- Grande publicité : 50,000 lettres spéciales à ses œuvres.
- Distribution gratuite à 2,000 personnes d'un Bulletin mensuel d'éducation.
- 500,000 fr. de subventions dépensés en dix ans.
- Legs de 200,000 fr. pour l'achèvement de ses œuvres à son collaborateur M. Piche.

Détail de quelques œuvres :

Caisses d'Épargne Scolaires.

I. — PRINCIPES

- Les bonnes habitudes doivent être prises dès l'enfance.
- L'épargne est une des conditions du bien-être des familles et du progrès social.
- Pour bien enseigner l'épargne aux enfants, il faut la leur faire pratiquer.

RÉALISATION DANS LES BASSES-PYRÉNÉES

- Création de 600 caisses d'épargne scolaires, dont 400 continuent à fonctionner.
- Propagande *par l'action*, en faveur de la Caisse des retraites.

MOYENS D'EXÉCUTION

- Entente avec les autorités scolaires. — Grande publicité pour faire connaître l'institution.
- Don aux communes des registres et imprimés nécessaires.
- Récompenses accordées aux élèves épargnants, sous forme de livres donnés aux bibliothèques scolaires, et de livrets de Caisse de retraites de cinq francs.
- Récompenses aux maîtres sous forme de livres donnés aux bibliothèques pédagogiques et de livrets de Caisse de retraites de dix francs.

Musées d'instruction populaire.

— Tandis que M. Piche traçait le plan d'un *Musée départemental* d'instruction populaire, que M. Groult propageait en France les *Musées cantonaux*, M. Tourasse s'occupait surtout des *Musées scolaires* pour leçons de choses dans l'école.

Il offrait 22,000 fr. de primes aux instituteurs qui voudraient en établir dans leurs écoles et laissait une somme importante pour achever cette œuvre.

On va créer avec cette somme un *Musée sociologique* départemental (1) et encourager par des primes en nature la création des musées scolaires.

Caisses des Écoles.

— Les largesses des riches doivent aller désormais aux œuvres de prévoyance destinées à se substituer peu à peu aux œuvres de charité. La caisse des écoles tuera le Bureau de bienfaisance.

— M. Tourasse a légué 40,000 fr. pour favoriser le développement des Caisses des écoles.

Cette somme a été donnée à la Société départementale d'éducation et d'instruction populaires, récemment créée dans le but de continuer les œuvres Tourasse. Le revenu sera employé chaque année en primes à distribuer aux *Sociétés du sou des écoles* cantonales ou communales, qui alimenteront les caisses des écoles.

Bibliothèques Pédagogiques.

— M. Tourasse, pour récompenser les instituteurs du concours qu'ils lui avaient prêté et pour élever le niveau de leur instruction, a créé 36 bibliothèques pédagogiques cantonales contenant les livres les plus utiles et d'usage le plus fréquent, et il voulait les relier à cinq grandes bibliothèques d'arrondissement contenant des ouvrages plus rares, plus chers, concernant l'histoire de la pédagogie et la science de l'éducation. Sur la demande des Instituteurs, elles ont été reliées à une seule bibliothèque centrale.

Une partie de son legs a été consacrée à l'achèvement de ces bibliothèques.

Bibliothèques Cantonales d'Adultes.

I. — THÉORIE

— L'ignorant constitue un véritable péril social. D'où nécessité *urgente* de mettre *gratuitement* une collection *importante* de bons livres à la disposition de *tous* les citoyens.

— La commune française est d'ordinaire trop petite et trop pauvre pour posséder une bibliothèque convenable. Tout au plus, peut-elle avoir une bibliothèque scolaire pour les enfants.

Les bibliothèques d'adultes doivent donc être *cantonales* et le prêt des livres doit être gratuit.

II. — RÉALISATION DE L'IDÉE

— En deux ans et en dépensant 45,000 fr., M. Tourasse a su créer ces Bibliothèques dans tous les cantons des Basses-Pyrénées, au nombre de 40.

Par association, les amis du progrès peuvent en faire autant dans chaque département.

III. — MOYENS D'EXÉCUTION

— Pour l'acquisition des livres, il a offert 10 centimes, par habitant du canton tout entier, aux chefs-lieux de canton qui ont souscrit 10 centimes par habitant du chef-lieu seulement, afin de faire l'armoire et les frais d'installation.

Toute commune du canton assure ensuite la lecture gratuite à ses habitants en votant 10 centimes par tête. En attendant, un citoyen peut abonner sa famille pour deux francs par an.

(1) Le musée sociologique sera une des branches du musée départemental qui, aux collections d'histoire naturelle, joindra un musée préhistorique et historique, une salle de statistique graphique et une salle du Progrès, où seront exposés les travaux de toutes les sociétés libres du département — qu'elles s'occupent de sciences, lettres et arts, d'éducation, de philanthropie ou de charité — les nouvelles découvertes et les améliorations à propager.

Au passé et au présent, se joindra ainsi la préparation de l'avenir.

Des Sociétés de Secours Mutuels.

I. — PRINCIPES

— Ces Sociétés existent depuis longtemps et ont fait leurs preuves.

Il faut les prendre comme pivot, pour l'introduction des autres institutions de prévoyance :

Caisse d'épargne contre le chômage.

Caisse d'assurance en cas d'accident.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

Caisse d'assurance en cas de décès.

— Pour que *tout Français* puisse jouir des bienfaits de ces Sociétés, il faut qu'elles soient *cantoniales*.

La commune rurale, le plus souvent, n'a pas une population suffisante pour comporter une Société de ce genre.

II. — EXÉCUTION

1° Doublement du nombre des membres des Sociétés d'hommes de la ville de Pau par l'exonération du droit d'entrée, aux frais de M. Tourasse.

2° Amélioration des statuts. (Les sociétés doivent être générales, c'est-à-dire ouvertes à tous sans distinction de culte, de nationalité, de sexe ou de profession.)

3° Création d'une Société de femmes (les sociétés d'hommes refusant d'admettre les femmes).

4° Création ou amélioration de Sociétés dans cinq cantons.

5° Création de la Société du Hameau de Pau, d'après le nouveau principe.

6° Projet des Sociétés cantonales d'assurance mutuelle contre la maladie, intermédiaires des quatre assurances de l'Etat et offre de 250,000 fr. pour tenter l'expérience.

(Ce projet a été arrêté par la mort de M. Tourasse.)

7° Legs de 60,000 fr. pour poursuivre cette œuvre.

Société d'éducation populaire.

Chargé par M. Tourasse d'employer 200,000 fr. à l'achèvement de ses œuvres, M. Piche son collaborateur et ami, a pensé que le meilleur moyen de remplir les intentions de son regretté maître était de fonder une Société d'éducation et d'instruction populaires et de la doter le plus largement possible.

Cette Société, créée en 1885 et qui compte aujourd'hui plus de 300 membres et près de cent mille francs de capital, perpétuera la mémoire du généreux philanthrope et assurera le développement de ses entreprises.

Unissant par un lien moral les Cercles cantonaux du type imaginé par M. Georges Lafargue, les Sociétés et les œuvres d'éducation populaire du département, elle récompense leurs efforts par des subventions, sans s'immiscer dans leur administration. Elle suscite ainsi l'initiative privée et entretient l'esprit de progrès dans le département.

Pau, le 15 avril 1891.

ALBERT PICHE,

Président de la Société d'Éducation,

8, rue Montpensier, à Pau (Basses-Pyrénées).

Ce que P.-L. TOURASSE a pu faire à lui seul, dans les Basses-Pyrénées, peut être obtenu partout, au moyen de l'association.

Les personnes qui désireraient des brochures sur les œuvres Tourasse n'ont qu'à s'adresser à M. PICHE.
On s'abonne au Bulletin coopératif et mutuel de la Société, moyennant deux francs par an.